

ANNEXE V

Prescriptions liées aux risques potentiels de l'installation classée ANTARGAZ Art. R 111-2 du code de L'urbanisme

Zone violette Zv :

Toute nouvelle construction est interdite dans ces zones exposées à des effets létaux significatifs, à l'exception d'installations industrielles directement en lien avec l'activité à l'origine du risque, d'aménagements et d'extensions d'installations existantes ou de nouvelles installations classées soumises à autorisation compatibles avec cet environnement (notamment au regard des effets dominos et de la gestion des situations d'urgence)

Zone rouge Zr :

L'aménagement ou l'extension de constructions existantes sont possibles dans ces zones soumises à des effets létaux. Par ailleurs, l'autorisation de nouvelles constructions est possible sous réserve de ne pas augmenter la population exposée aux effets létaux. Les changements de destination doivent être réglementés dans le même cadre

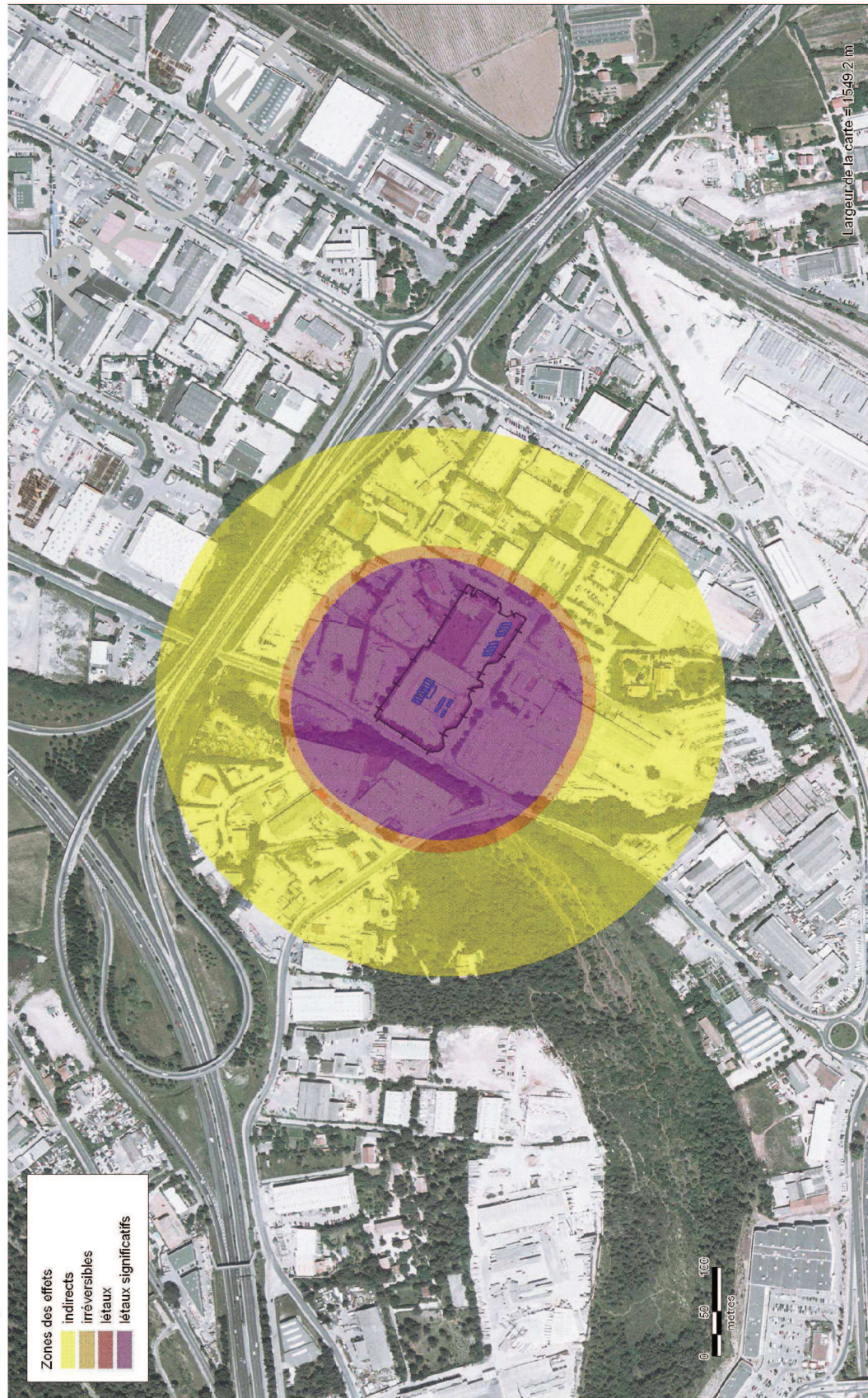
Zones orange et jaune Zo et Zj :

L'autorisation de nouvelles constructions est la règle dans ces zones exposées à des effets irréversibles (orange) ou indirects (jaune). Néanmoins, des dispositions particulières doivent être prises sur certains éléments de construction (vitrages, parements...) afin de réduire la vulnérabilité des projets dans les zones d'effet de surpression ; la valeur de cette dernière est de 50mbar

**Il convient de prendre en compte les préconisations listées ci-avant, tant pour les phénomènes dangereux de forte probabilité (carte 1) que pour ceux de faible probabilité (carte2)
Dans le cas où ces zones différentes se recouvrent, partiellement ou totalement, il est nécessaire de retenir les préconisations les plus contraignantes.**

Carte des zones d'effet phénomènes dangereux de fortes probabilités (A, B, C, D)

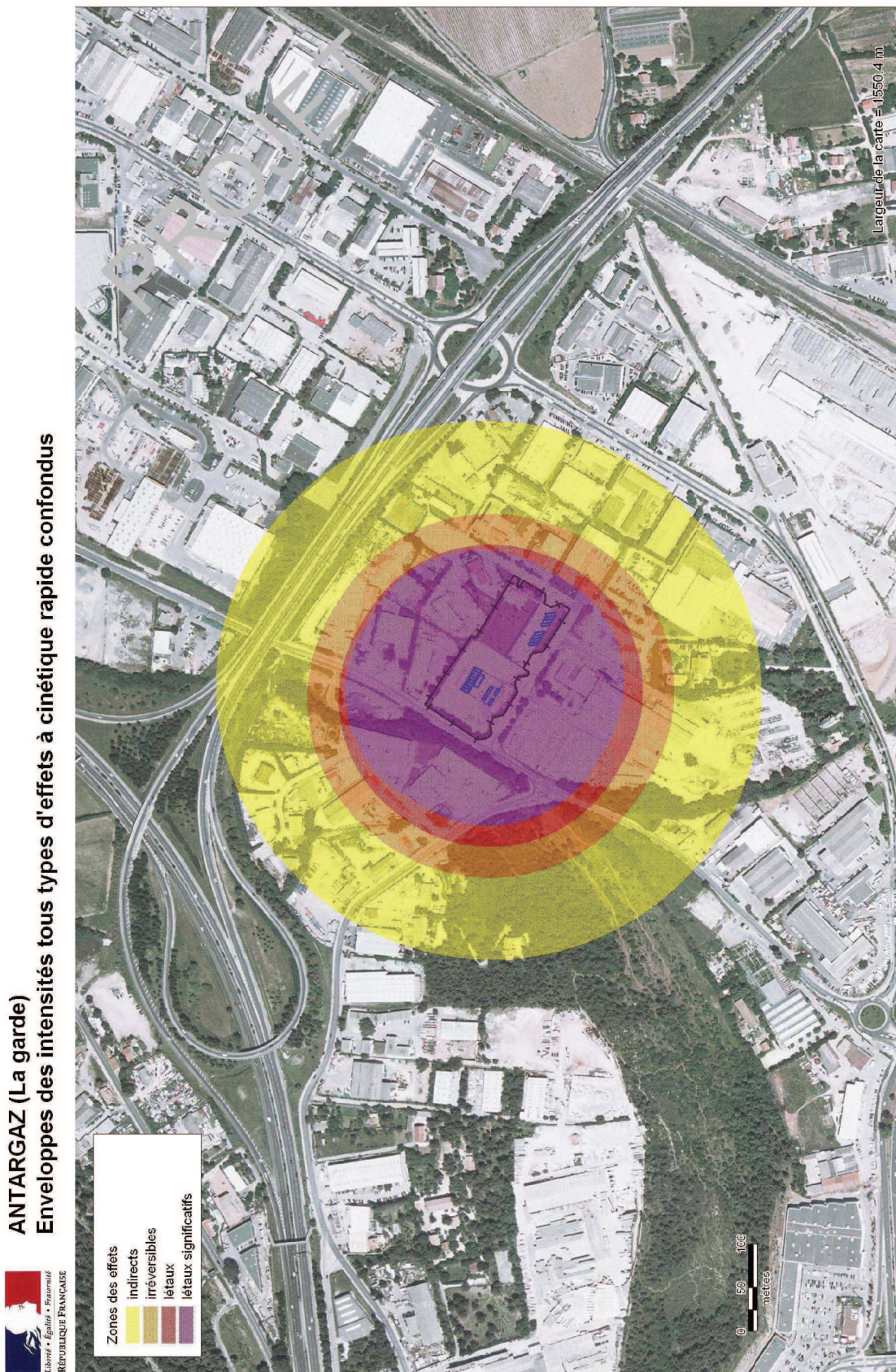
ANTARGAZ (La garde) Enveloppes des intensités tous types d'effets à cinétique rapide confondus



Zones des effets	
Yellow	indirects
Orange	irréversibles
Red	létaux
Purple	létaux significatifs

Sources: EDD 2006
BLEVE Réservoir E et tous Ph.D de A à D
Dossier: Calculs du 08/11/2011_Phd A.D
Redaction/Édition: DREAL PACA - 08/11/2011 - MAPINFO® V 9 - SIGALEA® V 3.2.014 - ©INERIS 2010

Carte des zones d'effets phénomènes dangereux de faible probabilité (E)



Sources: EDD 2006
BLEVE Réservoir E et tous PHD en E
Rédaction/Édition: DREAL PACA - 08/11/2011 - MAPINFO® V 9 - SIGALEA® V 3.2.014 - ©INERIS 2010